

Comité projet Projet agrivoltaïque Pressigny-les-Pins

18/09/2025



- 01** Présentation de Photosol et de M. Marguerite
- 02** Le projet agrivoltaïque de Pressigny-les-Pins
- 03** Calendrier prévisionnel

Qu'est-ce qu'un comité projet ?

Un temps de dialogue instauré par la loi APER



Le décret du 24 décembre 2023 relatif à l'article 16 de la loi APER assure, à partir du 24 juin 2024, « *une concertation préalable des parties prenantes (...) sur la faisabilité et les conditions d'intégration dans le territoire des projets d'installation de production d'énergies renouvelables* »

→ **Tout projet d'une puissance supérieure à 2,5 MWc, en dehors des ZAER, doit faire l'objet d'un Comité de Projet.**

Une réunion doit être tenue avant le dépôt du permis de construire. Les personnes suivantes sont conviées :



- ❖ Les membres de droit
 - ✓ Le **porteur de projet**,
 - ✓ Un **représentant de la commune d'implantation** du projet,
 - ✓ Un représentant de **l'EPCI** de la commune d'implantation,
 - ✓ Un représentant de **chaque commune limitrophe de la commune** d'implantation du projet
- ❖ Les membres invités
 - ✓ La préfecture
 - ✓ Les propriétaires et exploitants



Le Comité de projet permet l'information des élus sur le projet
Ce comité est un moment d'échange et de réponse aux questions



01

PRÉSENTATION DE PHOTOSOL ET DE M. MARGUERITE



Une maîtrise des différents métiers du photovoltaïque



+15

ANNÉES
D'EXPÉRIENCE



1,1 GWc

EN EXPLOITATION,
EN CONSTRUCTION &
PRÊTS À CONSTRUIRE



87

INSTALLATIONS



220 000

PERSONNES ALIMENTÉES
PAR NOTRE ÉNERGIE
VERTE



273

COLLABORATRICES
& COLLABORATEURS

DÉVELOPPEMENT

Obtention de toutes
les autorisations
permettant
la construction des
centrales

FINANCEMENT

Négociation de crédits
bancaires et levées de
fonds
auprès d'investisseurs
particuliers et
institutionnels

INGENIERIE & CONSTRUCTION

Ingénierie, design et
négociation auprès de
fournisseurs et
réalisation de la
construction

OPÉRATION & MAINTENANCE

de l'ensemble des
installations
du groupe Photosol



Le projet agricole – Samuel Marguerite



Contexte de l'exploitation agricole :

- Eleveur à l'El Samuel MARGUERITE
- Samuel Marguerite exploite seul
- SAU : 127 ha
- Ovins : 150 brebis (Shropshire et Rava)



Objectifs du projet agrivoltaïque ovin :

- Pouvoir s'installer définitivement sur son exploitation
- Mise à disposition d'une parcelle pour le pâturage de ses animaux : passage de céréales à prairies
- Augmentation du troupeau jusqu'à 400 brebis
- Soutien aux investissements
 - Installation de clôtures électriques et abreuvoirs
 - Matériel agricole (broyeur)
 - Parc de contention

Bénéfices du projet agrivoltaïque

- Amélioration du bien-être animal
- Adaptation au changement climatique
- Acquisition de terres + pérennisation de l'exploitation



Cadre actuel de l'Agrivoltaïsme

La **loi APER** promulguée le 10 mars 2023, définit le cadre des installations agrivoltaïques. Elle impose que :

- ♦ La production agricole doit rester l'activité principale de la parcelle
- ♦ L'installation doit être réversible
- ♦ L'installation doit rendre au moins l'un des 4 services suivants :



L'amélioration du
potentiel et de l'impact
agronomiques



L'adaptation au
changement
climatique



La protection
contre les aléas



L'amélioration
du bien-être animal

02

LE PROJET DE PRESSIGNY-LES-PINS



Présentation générale du projet



Localisation : **Sud-ouest de la commune**



Surface d'étude : **6,2 ha**



Nature : **Terrain agricole déclaré à la PAC (Prairie temporaire, permanente et fourrage)**

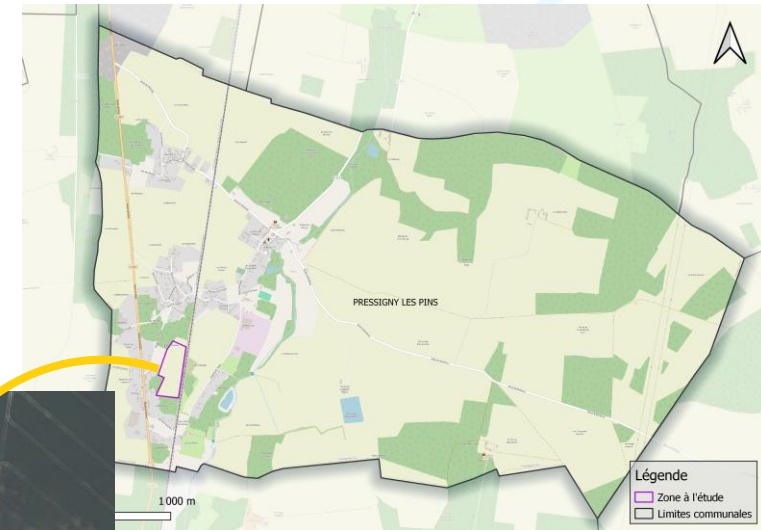


Puissance estimée du projet : **4,6 MWc**



Avancement du projet :

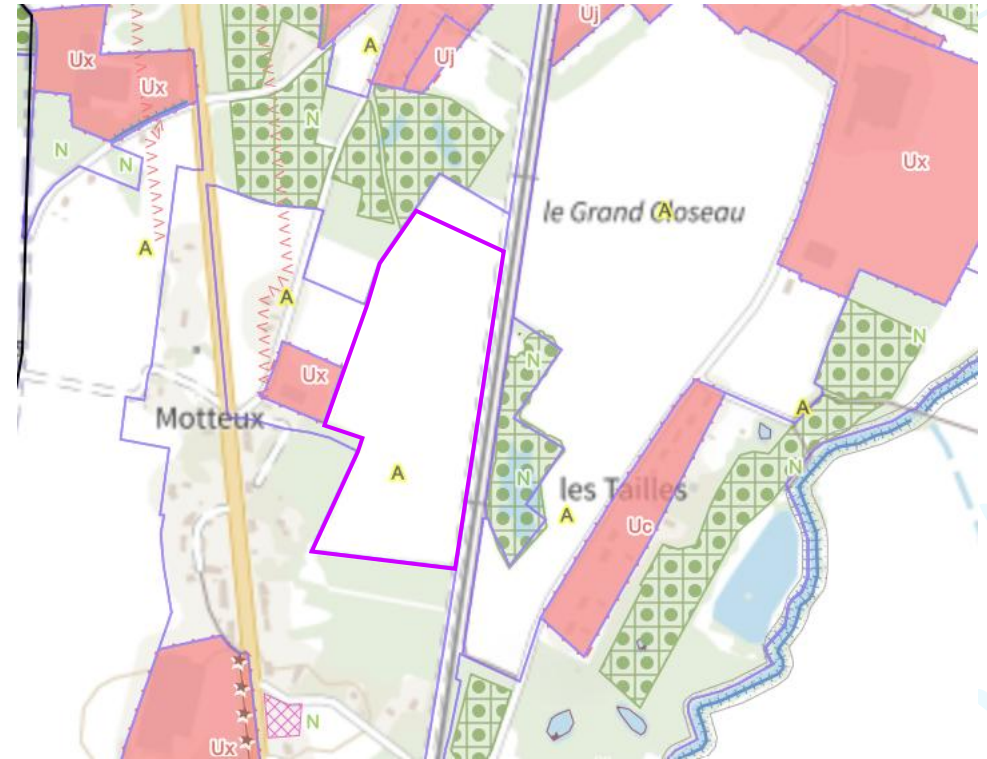
- ✓ **Inventaires écologiques : terminés**
- ✓ **Dépôt du PC prévu pour le 30 septembre**



Urbanisme

La commune de Pressigny-les-Pins est couverte par un PLUi approuvé en 2023. Ce PLU classe la zone de projet en zone A, zone agricole.

L'article A1.2 e du PLUi indique :
« En secteur A, est autorisée l'installation de parc agrivoltaïque à condition d'être intégré dans l'environnement paysager. »



*Zonage PLUi de la communauté de communes
Canaux et forêts en Gâtinais*



Projet est inclus en Zone d'Accélération des EnR (ZAENR)

Carte des enjeux écologiques



Zonages de protection : Aucun périmètre de protection dans la zone immédiate



Inventaire du terrain : IEA



Enjeux flore – habitat : La zone d'étude est cultivée, ce qui laisse peu de place à l'expression d'une flore spontanée. 2 habitats (prairies) autour du site présentent des enjeux modérés.



Enjeux Zones Humides : Pas de zones humides (habitat et sol)



Enjeux Faune : La zone d'étude présente un enjeu très faible pour la faune.



Monuments et paysages



Structure du paysage environnant



Habitations les plus proches

- ❑ Le monument historique le plus proche (ancienne église de Cortrat) se situe à 3 km du site
- ❑ Les principales visibilitées se situent au niveau de la Rue du Chemin Blanc

Principales évolutions du projet



- Surface clôturée : **environ 6,1 ha**
- Puissance : **5,1 MWc**
- Production électrique : **6 GWh/an**
- Technologie : **fixe**

- Mise en place d'un recul de 20 m par rapport aux boisements
- Ajout d'une haie tout le long de la clôture à l'ouest
- Ajout des sur largeur sur la piste pour le SDIS
- Ajout d'une zone de stationnement à l'extérieur du site au niveau de l'entrée pour le SDIS

- Surface clôturée : **environ 6,0 ha**
- Puissance : **4,6 MWc**
- Production électrique : **5,4 GWh/an**
- Technologie : **fixe**

Intégration du projet dans le système d'exploitation

Cheptel et conduite :

400 brebis : Shropshire, Rava

Conduite du troupeau :

A l'herbe, sauf en période d'agnelage + 3 mois en hiver

Printemps : 1^{er} agnelage, 2 lots

Hiver : 2^{ème} agnelage, brebis + primipares

Autonomie et aménagement :

Alimentation : objectif à terme 90% en herbe + 10% en céréales

Sur la parcelle du projet : Installation de brebis, broyage des refus

Commercialisation :

Vente à la coopérative SICAREV + réflexion autour de la vente directe.



Etudes des synergies entre photovoltaïque et agriculture



Pousse de l'herbe sous les panneaux

2 parcs agriPV : Braize-JPEE et à Marmanhac-Photosol, 2020/22

- ✓ Production de biomasse équivalente sur l'année
- ✓ Pic de printemps lissé
- ✓ Effet protection en période sécheresse
- ✓ Reprise plus rapide au printemps et à l'automne



Poids des agneaux sous les panneaux

centrale de Verneuil (58) - Photosol, 2021 et 2023

- ✓ 2021 (année humide) : + 3 kg de poids vif pour les agneaux élevés sur la centrale
- ✓ 2023 (année sèche) + 5 kg
- ✓ GMQ stable sur parc agriPV : +200 g/j



Parc de Marmanhac
août 2025



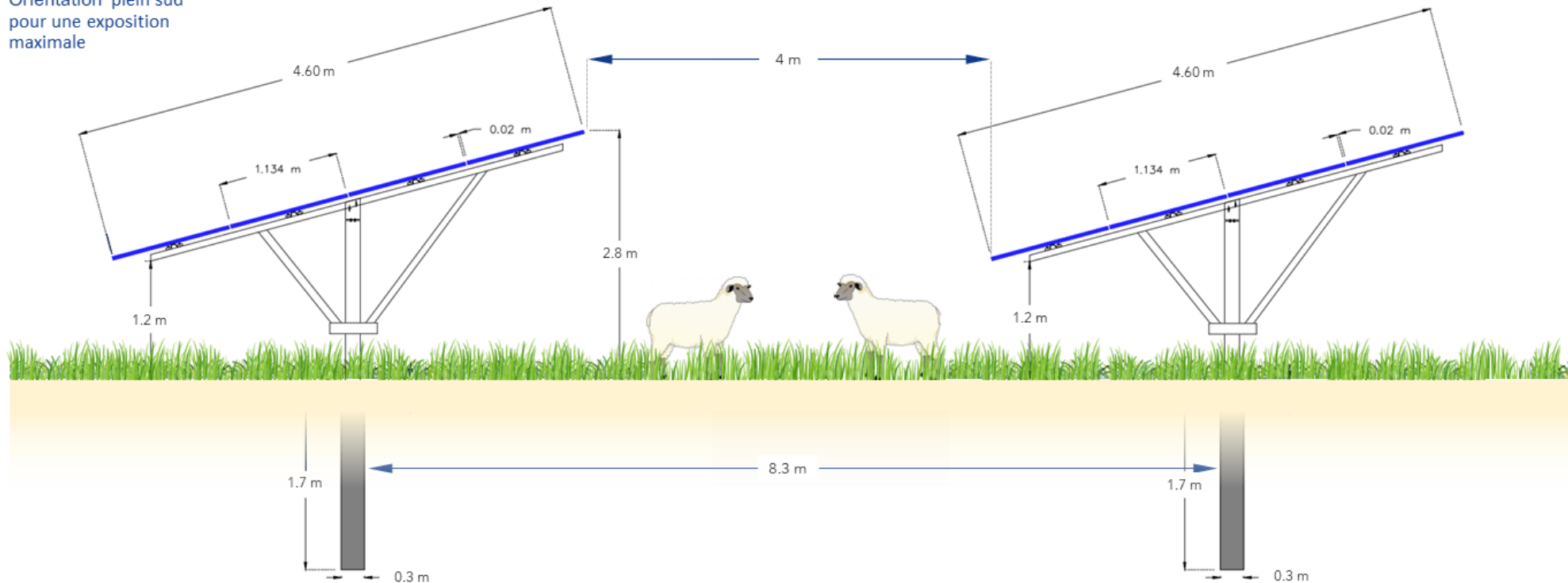
Parc d'Yzeure
juillet 2025



Système adapté au pâturage ovin



Orientation plein sud
pour une exposition
maximale



① Espaces inter-pieux de **8,3 m**

② Structure mono-pieu supportant assurant une faible imperméabilisation du sol et facilitant le passage sous les panneaux

③ Point bas à 1,2 m adapté pour permettre la libre circulation des ovins

④ Point haut maximal à env. **2,8 m** du sol



Plan du parc agrivoltaïque

Caractéristiques du parc agrivoltaïque

**SURFACE
CLÔTURÉE**
6 ha

PUISSANCE
4,6 MWc

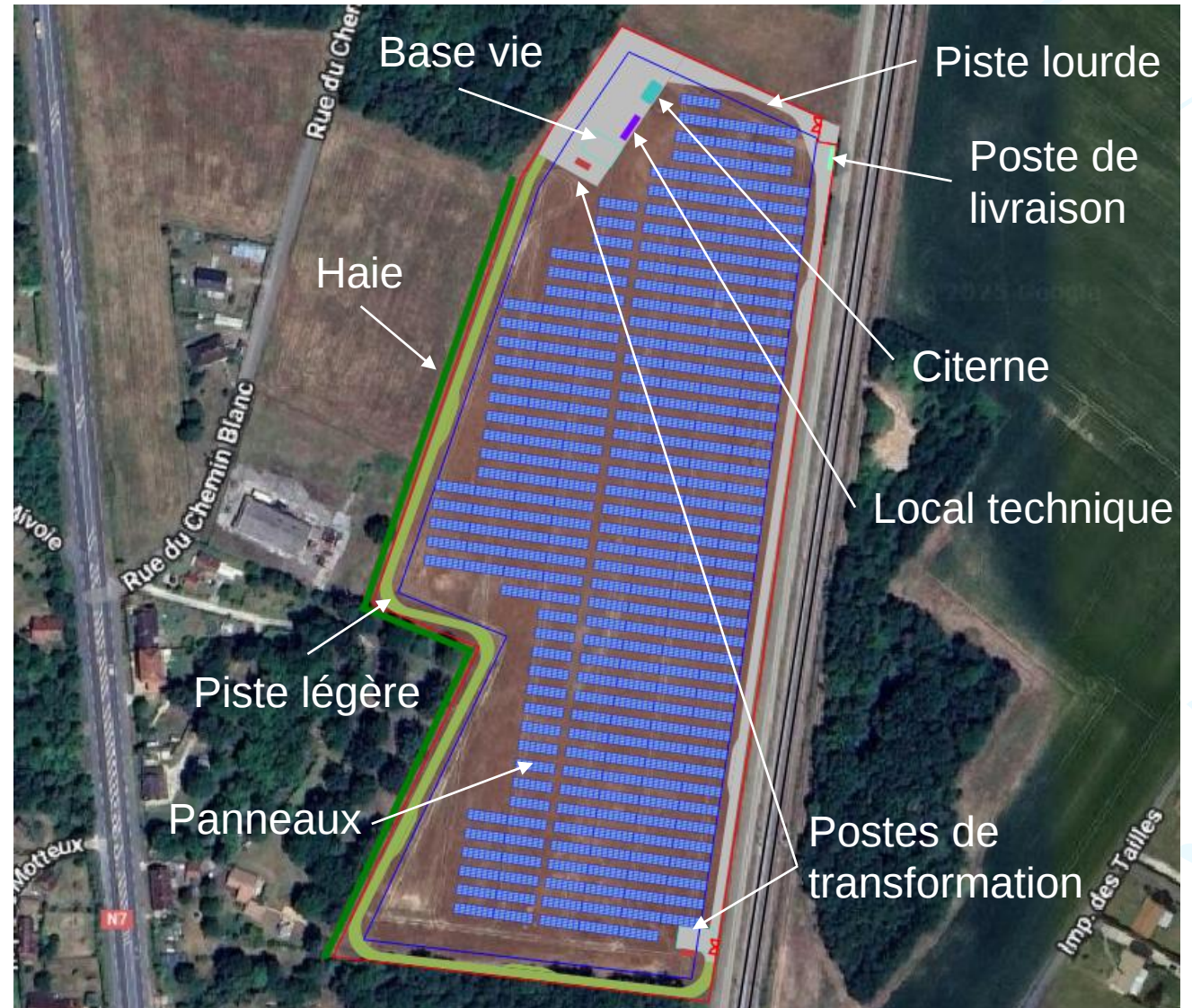
**PRODUCTION
ANNUELLE**
5,4 GWh

**ESPACE INTER-
RANGÉES**
4 m

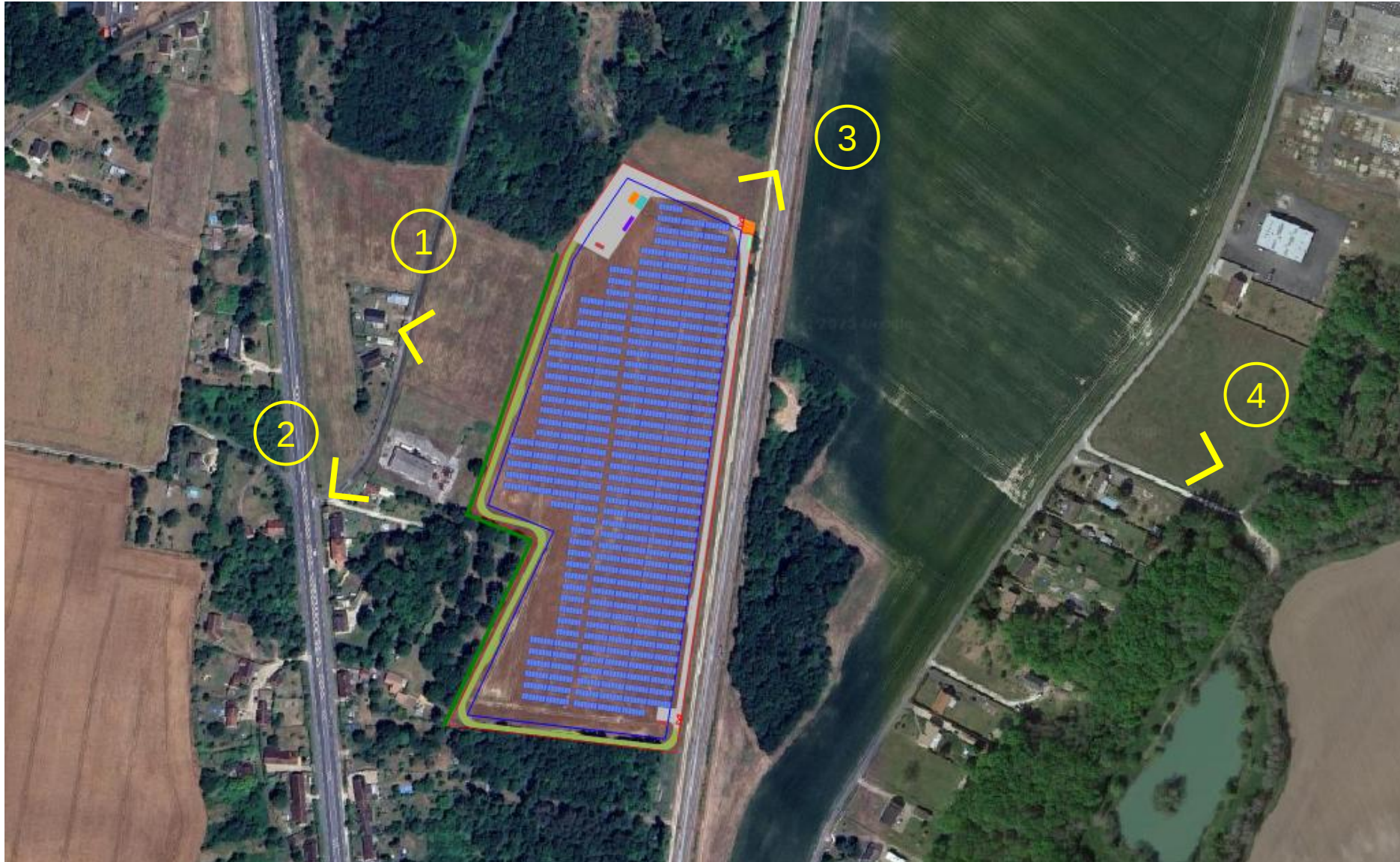
INCLINAISON
20°

TYPE DE MODULE
645 Wc

TECHNOLOGIE
Tables fixes
monopieux



Emplacement des photomontages



Point de vue depuis la Rue du Chemin Blanc



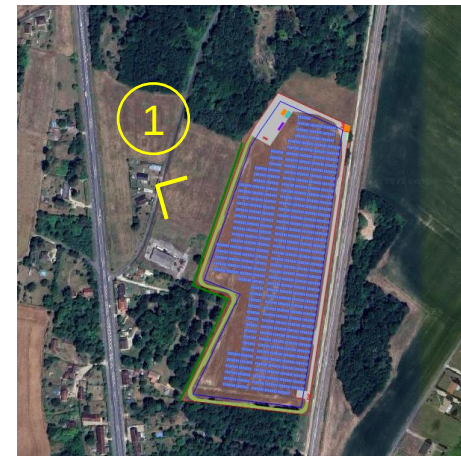
Point de vue depuis la Rue du Chemin Blanc



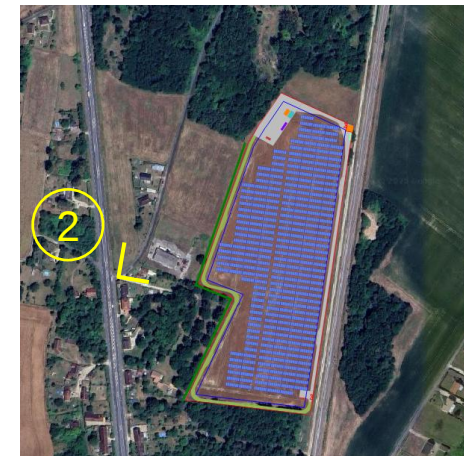
Projeté sans mesures



Projeté avec mesures – projet final

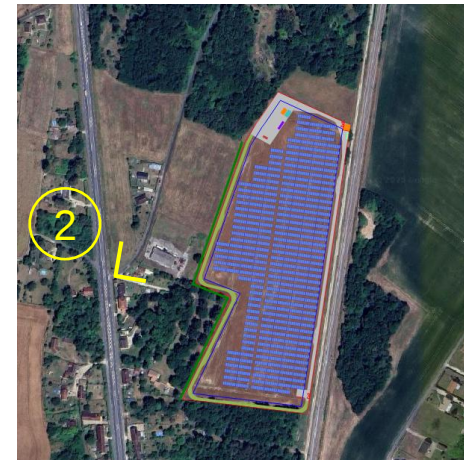


Point de vue depuis l'intersection entre la D2007 et la Rue du Chemin Blanc

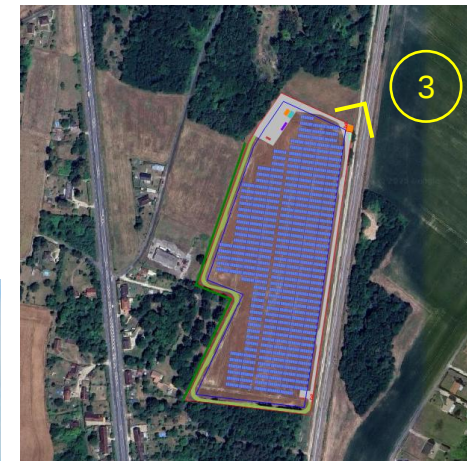


Existant

Point de vue depuis l'intersection entre la D2007 et la Rue du Chemin Blanc



Point de vue depuis le Chemin qui borde la voie ferrée



Point de vue depuis l'impasse des Tailles



Raccordement envisagé



Raccordement au poste source :

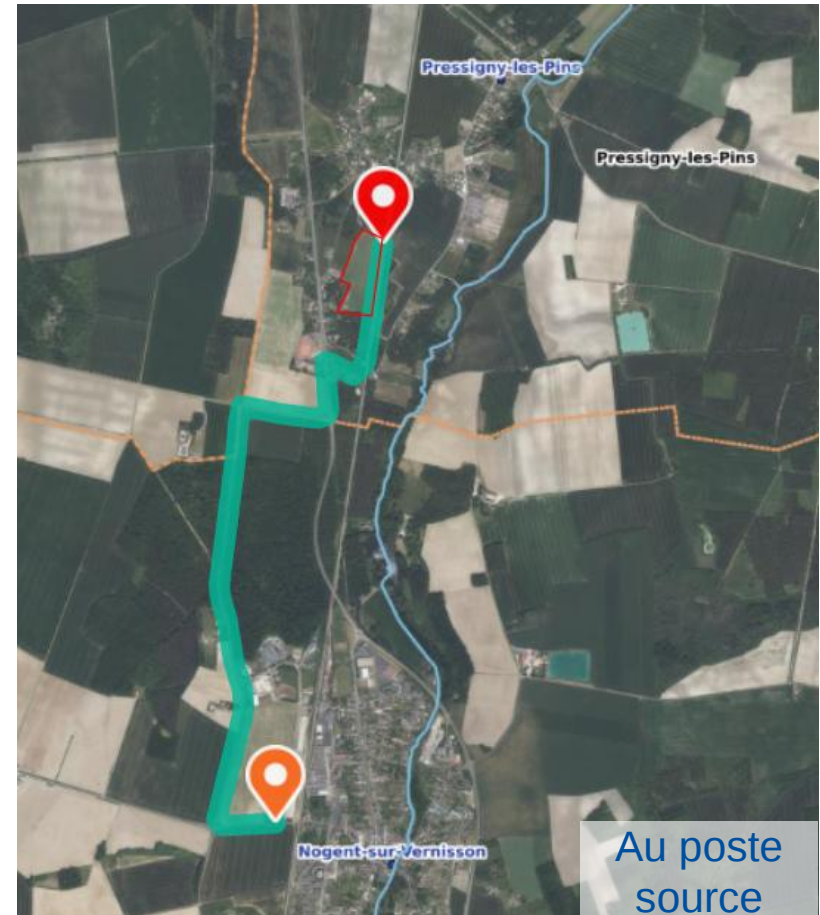
Les Payolles à 4 km

Disponibilité : **13,1 MW** (08/04/25)

Raccordement en piquage à **600 m**



Puissance d'injection prévue :
environ 3,3 MVA



Retombées économiques du projet



Retombées fiscales annuelles du projet :
18 000 €



Taxe d'aménagement : **12 000 €, dont
5 300 € pour la commune**



Production estimée du parc: **5,4 GWh/an**



Equivalent en termes de consommation :
environ 2 500 personnes (hors chauffage)

Soit 9 % de la CC des Canaux et Forêts en
Gâtinais **



Tonnes de CO2 évitées par an, méthode
RTE : **2 700 tCO2/an**

RÉPARTITION DES TAXES IFER, CET
ET TAXE FONCIÈRE AUX
COLLECTIVITÉS LOCALES
pour une puissance installée de 4,6 MWc*

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

10 000 €/an

COMMUNE

4 500 €/an

DÉPARTEMENT

3 500 €/an

03

CALENDRIER PRÉVISIONNEL



Planning de développement



Janvier 2024

Signature de la promesse de bail



Janvier 2025 à septembre 2025

Préparation du dossier de permis de construire et du projet agricole – concertation avec les acteurs du territoire



Septembre 2027

Date prévisionnelle d'obtention du permis de construire



T1 2030

Mise en service de l'installation



Janvier 2024 à décembre 2024

Réalisation des inventaires faunes et flore sur les parcelles



Septembre 2025

Dépôt du permis de construire



T2 2029

Signature du bail, préparation du chantier et démarrage de la construction

En synthèse



Un projet en compatibilité avec les documents d'urbanisme, sur **un terrain agricole**.



Un **projet agricole** permettant de pérenniser l'exploitation de M. Marguerite



Des **retombées économiques** pour la commune de **Pressigny-les-Pins**, la **communauté de communes** et **le département** sur toute la durée de vie du projet



4,6 MWc installés, soit l'équivalent de la **consommation annuelle d'électricité d'environ 2 500 personnes**



Un projet agrivoltaïque qui **respecte la synergie entre production agricole et production énergétique**.

Vos interlocuteurs privilégiés

Juliette LADEVE

Cheffe de projets développement

Guillaume PARTURIER

Chef de projets agricoles

Adresse contact : concertation-projets@photosol.fr

